

**COMMUNE DE LUCENAY L'EVEQUE
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Jeudi 01 juin 2017

Séance ordinaire, sur convocation en date du 23 mai 2017

Membres présents :

09/11

Marc PERILLAT, Martine PERRETTE, Bernard BAUDRIER, Ludovic CHEVALIER
Françoise DURIAU, Sylvain CHAMFROY, Henri BRULARD, Charles de GANAY (à partir 21h) Bernard GAUDRY.

Membres absents :

02/11

Christophe THIBAUT qui a donné pouvoir à Henri BRULARD
Magali GARNON qui a donné pouvoir à Martine PERRETTE

Le maire ouvre la séance à 20h00.

Marie Christine CHARLOT secrétaire de mairie, est à la table du Conseil.
Secrétaire de séance: Ludovic CHEVALIER.

Chaque conseiller ayant reçu le PV de compte rendu du conseil en date du 07/04/17 et vu qu'aucune modification n'étant à y apporter, **le PV est adopté à l'unanimité.**

Succession FERRAND :

La succession de Patrick FERRAND ayant été abandonnée, c'est l'État qui se retrouve propriétaire de ses biens. Après contact avec la Trésorière d'Autun, le service juridique du centre de gestion, et les Domaines, cette affaire semble enfin évoluer.

Compte tenu de la non valeur du mobilier, le service des domaines ne procédera pas à une vente aux enchères au profit de l'état. La commune est autorisée à récupérer le logement lui appartenant avec son contenu. Un certificat de cession sera établi par les Domaines en faveur de la commune.

Concernant le véhicule de l'intéressé, plusieurs photos ont été réalisées, et une proposition de rachat par la Commune a été adressée aux Domaines, pour la somme de 1200€.

Cette offre ayant été acceptée, **le Conseil délibère à l'unanimité** pour l'acquisition de ce véhicule.

Le Conseil se prononce à l'unanimité pour répondre favorablement à une proposition d'achat, de Mme RAGOT, concernant le frigo et l'armoire à fusils pour la somme de 150€.

Travaux voirie et bâtiments :

- Actuellement le point à temps est appliqué sur les voies communales et intercommunales.
- Aux Baraques : la DRI doit aménager le déversoir d'orage qui passe sous la départementale. La possibilité de créer un fossé supplémentaire pour l'évacuation des eaux, sur la parcelle Jouvenaar est envisagée, contact devrait être pris avec le propriétaire.
Un devis de la SARL Giboulot a été fourni pour un éventuel élargissement de la voie (sur 56m) avec terrassement, canalisation de 60cm, et grilles de visite (15481€).
- Le conseil accepte :
 - 1/ les travaux d'aménagement du carrefour du Maupas : élargissement de la route de Volmay à ce carrefour avec pose de panneaux « Stop » (devis SARL Giboulot de 4014€)
 - 2/ Au lotissement Ligeron création d'une bordure pour canaliser les eaux de ruissellement (2000€)
- Courant septembre, le département doit entreprendre la réfection du CD 980 depuis l'entrée sud de Lucenay jusqu'au niveau de la pharmacie. La chaussée sera rabotée de 20 cm avant la pose du gravier et de l'enrobé pour éviter qu'elle ne soit rehaussée.
- Suite au courrier envoyé à l'Evêché pour demander une participation éventuelle aux travaux de réfection du toit du presbytère, le père Pascal RENTY a répondu qu'ils ne demanderont pas le renouvellement du bail, et que la paroisse libérera les locaux à l'expiration du bail soit le 11 novembre 2018.

- Pour la vieille église de Morey, les travaux 2017 pour la mise en sécurité de la façade Nord ont été modifiés et le financement prévu s'élèverait à 2000€ HT. Le conseil à la majorité donne son accord (10 voix pour et 1 voix contre).

Projet dénomination des rues :

La commission de nomenclature des rues s'est déjà réunie une première fois. Etude des règles et principes, état de l'existant (noms déjà attribués sur le cadastre à certaines rues), délimitations des voies et rues.... Deuxième réunion programmée le jeudi 08 juin à 18h30.

Dans le prochain bulletin municipal (fin juin) un coupon réponse sera inclus pour permettre la participation des Lucenois à la proposition d'un nom pour leur rue.

Une journée de présentation du projet sera programmée pour que chacun puisse venir consulter les documents de travail de la commission (règles et principes, plans, photos, noms retenus, sondage, remarque...)

Manifestations estivales :

En vue de la soirée du 13 juillet, une seule proposition et devis nous est parvenu pour le feu d'artifice. Entreprise BAUMEL pour 1500€. Durée du feu 8 minutes. **Devis accepté à l'unanimité.**

Permanences législatives :

Un tour de permanence, pour la tenue du bureau de vote, a été établi pour les élections législatives du 11 et 18 juin 2017. Il est rappelé que le bureau de vote fermera à l'heure normale soit 18h00.

Questions diverses :

- Suite au décès de madame Maria GIRARDON, locataire au moulin de Mortaise, la succession doit passer en justice, ce qui va inévitablement retarder la libération de ce logement, auquel bien sûr nous n'aurons pas accès avant que cette affaire ne soit réglée et le logement libéré.
- M. SEGUIN, qui doit effectuer des travaux sur le secteur pendant au moins un mois et demi et voudrait loger au camping, demande s'il peut bénéficier d'un tarif préférentiel.
Le Conseil décide de proposer le tarif de 450€ mensuel, payable d'avance.
- Le logement T2 de la mairie sera loué en dépannage, 250€ par mois chauffage inclus. Une fenêtre sera changée pour 782€.
- L'électricité a été installée dans le hangar communal. Il faudra demander à l'électricien de passer pour installer des prises de courant et revoir l'électricité du monument aux morts.

L'ordre du jour de cette séance ordinaire étant épuisé, la séance est levée à 23h45.